

PROJET DE LOI

adopté

le 7 février 2013

N° 95  
**S É N A T**

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'avenant à la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Sultanat d'Oman en vue d'éviter les doubles impositions.*

**(Texte définitif)**

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture après engagement de la procédure accélérée, dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Assemblée nationale (14<sup>ème</sup> législ.) : 307, 406 et T.A. 35.**

**Sénat : 135, 313 et 314 (2012-2013).**

### **Article unique**

Est autorisée l'approbation de l'avenant à la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Sultanat d'Oman en vue d'éviter les doubles impositions, signé à Mascate, le 8 avril 2012, et dont le texte est annexé à la présente loi<sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 7 février 2013.*

*Le Président,*

*Signé : Jean-Pierre BEL*

---

<sup>(1)</sup> *Nota* : voir le document annexé au n° 307 (AN, 14<sup>ème</sup> législ.).